

# CERCLE D'ESCRIME DE SUFFREN

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Affilié à l'O.M.S. du 15<sup>e</sup> arrondissement

Agrément ministériel n° 75-S-84-10

[www.suffren-escrime.com](http://www.suffren-escrime.com)



## BULLETIN D'INSCRIPTION (- 18 ans)

# 2020/2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Droitier ou gaucher (\*)

Adresse (avec code postal) :

Téléphones des parents : *DOMICILE* : \_\_\_\_\_

*PORTABLE* : \_\_\_\_\_ (mère), \_\_\_\_\_ (père),

\_\_\_\_\_ (enfant) *TRAVAIL* : \_\_\_\_\_

! E-mail des parents (bien lisible) ! : \_\_\_\_\_

! E-mail de l'enfant ! : \_\_\_\_\_

Profession des parents :

L'inscription suppose la connaissance et le respect des **statuts** et du **règlement intérieur**.

Les **CERTIFICATS MÉDICAUX** spécifiques à la FFE sont obligatoires (jeunes, vétérans, surclassements). Ils sont téléchargeables sur notre site internet (rubrique "Documents"). Le questionnaire de santé (QS-Sport) est ensuite possible.

**La licence de la Fédération Française d'Escrime sera valable jusqu'au 31 août 2021 mais pourra être prolongée jusqu'au 30 septembre 2021 sous condition de la validité du certificat médical de non-contre-indication ou du questionnaire de santé (QS-Sport).**

Le Memento Assurance de la FFE est sur notre site internet. L'assurance souscrite avec la licence est celle de **l'option de base** (sauf demande contraire de votre part). **Son coupon retour signé doit être remis au club avec l'inscription.** Tous les documents sont aussi disponibles au club.

La fermeture du gymnase, indépendante de notre volonté, n'entraînera pas de remboursement de cotisations.

Des PHOTOS de vous ou de votre enfant peuvent être présentées sur notre site internet ou sur Facebook (\*) : **NON** ; **OUI** (\*)

### AUTORISATION PARENTALE

J'autorise ma fille, mon fils (\*)

à pratiquer l'escrime au Cercle d'Escrime de Suffren (et à se rendre par ses propres moyens aux jours et heures d'entraînement au Centre sportif Émile Anthoine \*). (\*) **rayez la mention inutile**

DATE :

SIGNATURE :